



# LE SPECTACLE VIVANT

au cœur  
de la stratégie  
culturelle régionale



Région  
**PAYS**  
de la  
**LOIRE**

Les Pays de la Loire forment un territoire riche dans le domaine du spectacle vivant. Le soutien de la Région aux acteurs de ce secteur a été confirmé dans la nouvelle stratégie culturelle régionale, à la fois dans le champ sectoriel propre au spectacle vivant et dans le champ transversal de la culture.

La politique régionale visant à soutenir la dynamique de la filière du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire se traduit par les actions présentées dans ce document.

Retrouvez l'intégralité des règlements d'intervention de ces dispositifs sur [www.culture.paysdelaloire.fr](http://www.culture.paysdelaloire.fr)

## SOUTENIR LA CREATION

- **Des aides à la maquette, à la création, à la reprise de spectacle.** La Région a le souci de l'expérimentation comme celui de favoriser une deuxième exploitation des spectacles, en plus de l'aide à la création de spectacles de toutes disciplines.
- **Des aides à la production mutualisée** dans le cadre de l'accord de coopération interrégionale avec les Régions Bretagne et Normandie, avec pour objectif de renforcer le soutien à la production, d'amplifier la visibilité et la diffusion des projets, et de favoriser la circulation des équipes artistiques.

## DEVELOPPER LA VISIBILITE ET LA DIFFUSION DES SPECTACLES

- **Le dispositif Voisinages** pour faire connaître la création régionale sur le territoire avec chaque année plus de 15 compagnies programmées dans 30 lieux partenaires pour près de 150 représentations.
- **La diffusion de projets exceptionnels** avec des acteurs majeurs du territoire (Angers Nantes Opéra, Orchestre National des Pays de la Loire) notamment dans le cadre du Festival Loire et Océan ou des tournées organisées en milieu rural.
- **Des dispositifs interrégionaux** dans le cadre de la coopération interrégionale Bretagne/ Normandie / Pays de la Loire : « **Avis de tournées** » favorise la diffusion des spectacles et la circulation des artistes sur le territoire interrégional ; « **Avis de Grand Frais** » est un temps fort biennal qui s'adresse aux professionnels du spectacle vivant et leur permet de découvrir plusieurs spectacles de chaque région en quelques jours.
- **Une opération « Les Pays de la Loire en Avignon »** pour promouvoir la création régionale : le Nouveau Grenier ouvre ses portes à la création régionale à partir de 2020.

## ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL DE QUALITE

- **Soutien au fonctionnement des équipes artistiques** bénéficiant d'une reconnaissance nationale ou régionale et menant des actions spécifiques en direction des publics sur leur territoire.
- **Maillage de lieux culturels de diffusion** : grands équipements, scènes nationales, SMAC, scènes conventionnées ou de rayonnement régional.
- **Soutien aux festivals et manifestations de spectacle vivant** de rayonnement régional ou national : La Folle Journée de Nantes, le Chainon manquant, les BIS, Le Mans fait son Cirque, Europa jazz, Festival d'Anjou...
- **Organisation de La Folle Journée en région et du Festival Loire et Océan.**

## FAVORISER L'ECONOMIE CULTURELLE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

- **Soutien aux organisations ressources pour le secteur des musiques actuelles** : Pôle musiques actuelles, Collectif régional de diffusion du jazz, Collectif Culture Bar-Bars, Pick Up production, CNV, développeurs d'artistes, Tremolino...
- **Soutien à l'organisation collective et aux nouveaux modèles économiques pour le spectacle vivant** : groupements d'employeurs, bureaux de production, lieux partagés...
- **Soutien à l'emploi et à l'économie artistique** : la Région est membre fondateur du groupement d'intérêt public (GIP) cafés-cultures.
- **Soutien à l'enseignement supérieur artistique** : soutien à l'établissement public de coopération culturelle Le Pont supérieur, Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant interrégional et interdisciplinaire.

## + DES DISPOSITIFS TRANSVERSAUX AUX ARTS VIVANTS

- **Aide à la résidence artistique territoriale** notamment dans des territoires moins pourvus.
- **Aide aux pratiques innovantes en matière de médiation culturelle.**
- **Aide à la mobilité** : présence des artistes et professionnels dans des lieux et événements de référence en France et à l'étranger.
- **Appel à projets Art, technologie, expérimentation (Artex)** : l'innovation technologique dans les projets artistiques.
- **Appel à projets Culture au futur.**
- **Fonds de développement culturel territorial (Fondec)** : dynamique territoriale qui valorise des initiatives locales, nouvelles stratégies culturelles, nouveaux projets de territoire.
- **Soutien à l'investissement** (aide à la création des lieux de travail, fonds d'acquisition de matériel).

## CONTACTS

Mylène LUCAS et Lucie VINATIER  
Direction de la culture, du sport  
et des associations  
Région des Pays de la Loire  
02 28 20 51 05  
culture@paysdelaloire.fr  
www.culture.paysdelaloire.fr